

Délibération 2026-089

Ressources Humaines : Création D'emplois Permanents

L'an deux mille vingt-six, le huit Octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 2 Octobre 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, M. Julien COLOMBIES
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Éric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin Duros, M. Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Sabrina ROMERO a donné pouvoir à Mme Nathalie GILARD,
Mme Françoise OLIVE a donné pouvoir à M. Cédric MAUREL
M. Julien ASSIE a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO
Mme Sonia BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA

Conseiller absent excusé

Mme Emilie PEZET

Secrétaire de séance

M. Jean-Louis LATUGAYE

Membres en exercice - 27

Membres présents -22

Pouvoirs - 04

Membres absents – 01

Exposé

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire qu'afin de permettre la continuité des services, il conviendrait de créer plusieurs emplois et de les annexer au budget correspondant :

Quantité	Grades	Mission	Temps de travail
1	Rédacteur Rédacteur principal 2 ^e classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Attaché	Responsable des ressources humaines	35H
1	Adjoint technique territorial	Agent bâtiments	35H
1	Adjoint du patrimoine Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur	Chargé(e) de tourisme	17H30

Il est précisé que le recrutement pourra s'effectuer sur l'un des grades susmentionnés pour chaque emploi.

Le recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur ces emplois justifierait le recours à un agent contractuel sur les fondements de l'article L 332-8.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, son article L 332-8,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois visant à permettre le fonctionnement des services

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

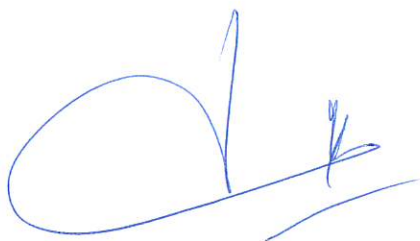
- **D'autoriser** Madame la Présidente, à créer cet emploi dans les conditions précitées ;
- **De charger** Madame la Présidente, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents conformément au Code Général de la Fonction Publique ;
- **De confirmer** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 26	Pour – 26	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de Séance,
M. Jean-Louis LATUGAYE**



Pour extrait conforme,

**La Présidente,
Mme Caroline VILLA**



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

12 OCT. 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100773-20261012-2026_089-DE